



A Marseille, La Poste livre désormais des médicaments aux personnes âgées ou handicapées.

A 7 €uros la livraison, ce n'est plus un service de facteur (qui le faisait gracieusement auparavant), c'est du

RACKET sur PERSONNES VULNERABLES.

L'EDITO :

Pour l'heure, il ne s'agit que de petites touches éparpillées qui ne forment pas encore une avalanche. Mais il ne faudrait pas grand-chose pour que...

Il y a d'abord la symbolique : Congrès en Versailles en grande pompe, Macron en majesté, le 1er ministre déjà rabaissé. Après la pyramide le palais. Une photo officielle imbuvable, Trump à Paris le 14 juillet malgré la claque sur l'accord climat. Un vassal qui se voudrait roi.

Il y a les signes de mépris, des « gens qui ne sont rien » ou « des idées trop complexes » pour se prêter aux interviews. Ou un Ferrand annonçant déjà l'objectif aux députés LREM "faire gagner Macron en 2022". Où l'on découvre combien ces "novices en politique" savent déjà bien marcher...au pas !

Il y a des affaires qui s'accumulent et une ministre du travail prête aux ordonnances pour qui on demande à la presse de se taire. La presse oui aussi et la liberté d'expression, les libertés en général qui sont menacées. On choisit ses journalistes, on instaure l'état d'urgence dans le droit commun, on met de côté les juges pour donner plus de pouvoir à la police.

Il y a déjà des promesses, dont la réprobation fait qu'on soit obligé de la ressortir du frigo où on voulait l'a mettre, je parle de la taxe d'habitation.... La hausse et l'élargissement de la CSG aux retraités, elle, est confirmée.

Macron : Et si ça tournait très mal très tôt?

Il y a déjà des couacs sur les pesticides tueurs d'abeilles, des questions qui restent en suspens futurs objets de crispation comme NDDL.

Les CP dédoublés en REP grâce à un paravent, sans poste supplémentaire et puis finalement pas partout non plus. La rentrée qui s'annonce difficile quoique chantante en raison d'effectifs qui explosent dans le secondaire. Il y a bien sûr les ordonnances et la loi travail, avec ce fabuleux oxymore d'un CDI de mission qui aura pour mérite de précariser encore davantage.

Il se peut que de tout ceci, l'opinion et le mouvement social ne fassent rien, ou pas grand chose, que cela "passe" et que la décomposition de l'illusion macronesque se fasse à petit feu. Il se peut aussi que cela cristallise et que passé l'été Macron soit déjà grillé.

Il y a dans l'air deux tendances à l'œuvre, celle du "faut voir" et celle du "c'est déjà tout vu".

Le prestidigitateur élyséen se place d'ores et déjà en première ligne, le gouvernement et le premier ministre sont trop inconsistants pour servir de fusibles. L'opposition quoique réduite numériquement fait du bruit, quant aux syndicats ils adoptent une partition "dégagiste" ou "attentiste", comme l'opinion.

Malgré la majorité écrasante et la servilité sans pareille des mass médias, le champ des possibles est ouvert, les perspectives ne manquent pas, comme les occasions.



La CGT en force lors du Tour de France

Avec une nouvelle méthode de calcul des participants (que je recommande à la DCRI, service Comptage dans les Manifestations).



Vous achetez 100 tee-shirts. Vous les distribuez aux militants chargés de la distribution des tracts ...et s'il vous en reste 4, c'est qu'il y avait 96 Cégétistes dans le cadre de cette manifestation.

Nous ne pouvons malheureusement pas vous communiquer le nombre d'adhérents non équipés



Baisse des aides au logement de 5 euros une mesure injuste !

Le gouvernement a annoncé la semaine dernière vouloir baisser le montant des aides au logement (APL, ALF et ALS) de 5 euros mensuels.

Si cette décision se mettait en place, elle impacterait 6,5 millions de ménages dont 800 000 étudiants et de nombreux retraités aurait des conséquences néfastes sur leur pouvoir d'achat. Une fois de plus, le gouvernement s'attaque aux plus démunis pour abonder les caisses de l'Etat de 140 millions d'€. Et ceci au même moment où il annonce une baisse de l'impôt sur la fortune pour les plus riches de 4 milliard d'euros.

Alors que le nombre de mal logés ne cesse de croître, que le niveau des expulsions sans solution de relogement n'a jamais été aussi éle-

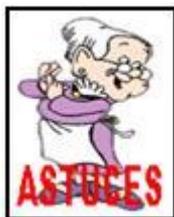
vé, que le logement est le 1er poste de dépense des ménages, le gouvernement entend une nouvelle fois rogner sur les droits des citoyens.

Il y a urgence à réorienter les choix budgétaires et trouver des financements nouveaux pour le logement social tout en contribuant à l'aide, à l'accession, à la propriété. Il y a nécessité de réorienter l'aide à la personne vers l'aide à la pierre ce qui permettrait de baisser le niveau des loyers et ainsi améliorer le pouvoir d'achat des citoyens.

Le décret en Conseil d'Etat consacrant la baisse du montant des aides au logement ne doit pas voir le jour !

Une raison de plus pour se mobiliser fortement le 12 septembre 2017.

**Toutes et tous à la manifestation
12 Septembre - 10H30 Vieux-Port**



Se connecter gratuitement à internet *Urbi et Orbi*



Il vous suffit d'installer l'application WiFi Map sur votre téléphone. Grâce à elles, vous pourrez gratuitement obtenir le

code des réseaux à votre portée et ainsi vous connecter depuis votre ordinateur portable ou votre mobile. Cette application regroupe plus de 2 millions de codes WiFi partagés par les internautes eux-mêmes. Elle regroupe également les codes WiFi des cafés, restaurants et hôtels en France et partout dans le monde.

N.B : l'application n'est actuellement qu'en anglais et vous permet d'accéder aux codes WiFi dans un rayon de 2 km dans sa version gratuite. Largement suffisant non ?

Un premier succès grâce à vous ! Le Traité d'interdiction des armes nucléaires vient d'être adopté à l'ONU.

Le vendredi 7 juillet 2017, les Nations Unies ont approuvé un Traité d'interdiction des armes nucléaires.



C'est une grande victoire pour les peuples du monde entier.

Après les armes chimiques et les armes bactériologiques ce sont les armes nucléaires qui sont interdites en tant qu'armes de destruction massive, sur la base d'un Traité d'interdiction.

Tant d'années et tant de travail acharné de générations de militants contre les armes nucléaires sont couronnés par un succès.

L'existence de ce traité va imposer à l'Assemblée Nationale de ratifier ce traité et de bannir des arsenaux français les armes nucléaires et les stratégies suicidaires qui les accompagne

Vous avez reçu avec le Programme de la Fête deux vignettes-souscription et son enveloppe pour la réponse.



Certaines de ces vignettes ne sont pas (payées ou pas) retournées au syndicat
Par le renvoi, sans attendre, par votre participation, aidez-nous à réaliser les objectifs affichés au

FABREGOULOMETRE....

Pensez à réserver votre repas
(12€)



APL: le diable se cache dans les détails

La baisse annoncée de 5€ des APL pourrait en réalité priver un peu moins de 50.000 personnes de toute aide au logement. En effet, depuis 2007, toute aide inférieure à 15 euros n'est plus versée au bénéficiaire. Par conséquent, par un effet de seuil, tous les bénéficiaires touchant actuellement entre 15 et 19 euros vont sortir définitivement du dispositif et perdre jusqu'à 228 euros par an, soit quatre fois plus qu'estimer.

Quelle vieillesse nous voulons?

L'ADHAP (Aide à domicile, Hygiène et Assistance aux Personnes) a demandé un sondage IFOP (<http://urlz.fr/5DeG>) qui indique que la perte d'autonomie est crainte par 66 % des plus de 50 ans, bien que 87 % pensent possible de vieillir à domicile, avec l'aide de professionnels de proximité et à condition d'avoir les moyens financiers. Les aides existantes sont peu connues mais les sondés estiment que la prise en charge du financement des prestations liées à la perte d'autonomie doit avant tout être assurée par les pouvoirs publics : 43 % par la Sécurité sociale, 32 % par l'Etat et 27 % par les Collectivités locales.

Dans une émission de télévision, le champion français de tennis paralympique, **Michaël Jeremiasz**, a dénoncé l'accueil des handicapés dans son bureau de Poste. Il n'a pas d'accès aux handicapés ! Face à cette réalité il a été reçu par la directrice par cette phrase : « Allez autre part, notre bureau n'est pas un bureau pour handicapé ! »

Vers un nouveau service payant de La Poste ?

« **ACCUEILLEZ
LES
HANDICAPÉ (E)S** »

Le progrès technologique au service d'un progrès social à deux vitesses ?

Lundi 17 juillet 2017, le Président de la République a exposé sa vision du déploiement du très haut débit en France, lors de la Conférence des territoires. « *Je souhaite accélérer le calendrier pour arriver à une couverture en haut et très haut débit d'ici la fin de l'année 2020* ».

Ce qui pourrait apparaître comme un progrès (le gouvernement précédent avait annoncé la couverture de l'ensemble du territoire en très haut débit d'ici 2022) ne doit cependant pas masquer les subtilités de la communication gouvernementale.

Ainsi, dans son discours le Président introduit la nouvelle notion de « bon débit » (8 mégabits/s), qui se substituerait dans

certains cas au très haut débit (30 mégabits/s) faisant peser le risque d'une inégalité d'accès à l'internet, selon que tu sois riche ou pauvre, selon que tu habites en ville ou à la campagne.

Un risque inacceptable à l'heure d'une numérisation de la société qui touche toutes ses composantes et toutes les générations avec nombres d'enjeux d'accès à l'éducation, à la santé, au travail, à la culture.....

La CGT réaffirme sa revendication d'une couverture en très haut débit de 100% du territoire et donc de la population d'ici 2022 en priorisant la fibre optique.



A la chasse aux moucheron ♪

Marre de tous ces moucheron qui virevoltent dans la cuisine autour de la corbeille à fruits ? Mettez simplement un (ou deux) bouchon de liège dans la dite corbeille (et un autre dans un coin de la cuisine). Cette petite astuce a été testée et approuvée par Mamy. Vous pouvez aussi, vous aider d'un beau citron, coupez-le en deux, et enfoncez-y des clous de girofle dans chaque quartier. Déposez ensuite vos moitiés de citron garnies de clous de girofle aux endroits les plus infestés de moucheron.

La réversion, c'est pas automatique

Le conjoint survivant d'un assuré décédé peut, sous certaines conditions, percevoir une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier le défunt. Pour cela, il doit impérativement en faire la demande.

CHEZ LES FONCTIONNAIRES

Pour bénéficier de la pension de réversion si le conjoint décédé était fonctionnaire, vous devez remplir au moins l'une des 4 conditions suivantes, sans conditions de ressources :

- un ou plusieurs enfants sont issus de ce mariage (y compris les enfants nés avant le mariage reconnu par le père au nom duquel les droits à pension ont été acquis),
- le mariage a duré au moins 4 ans (pour les couples de même sexe mariés au plus tard le 31 décembre 2014, la durée du Pacs précédant le mariage est prise en compte dans le calcul des 4 ans),
- le mariage a été célébré 2 ans au moins avant la mise à la retraite du fonctionnaire décédé,
- le fonctionnaire décédé bénéficiait d'une pension d'invalidité et le mariage a eu lieu avant l'événement qui a entraîné sa mise à la retraite.

Si vous vivez de nouveau en couple après le décès du fonctionnaire, vous perdez le bénéfice de la pension de réversion. Toutefois, vous pouvez demander à en bénéficier à nouveau si votre nouvelle union est rompue.

Tiré s'un article

VIE NOUVELLE N° 200 • JUILLET/AOÛT 2017

Une seule abeille est ignorée . mais quand des millions viennent ensemble, même les plus braves s'enfuient en courant ...

La seule chose que le gouvernement craint c'est le

rassemblement

Jeudi 07/09 : Assemblée de Rentrée de l'UD CGT 13

Mardi 12/09 : Journée nationale de grèves et de manifestations
10H30 Vieux-Port Marseille

Mercredi 27 et Jeudi 28/09 : Fête de Fabrégoules

Jeudi 28/09 : Initiative unitaire des Retraités à l'appel des 9

Samedi 30/09 : Fête de l'UD CGT 13 (la Mérindole Port de Bouc)

L'aide financière à sa famille

Selon un récent sondage mesurant l'entraide financière en famille est une évidence.pour 86 % des sondé-e-s.

- 7 personnes sur 10 ont apporté une aide moyenne mensuelle de 154 € à un membre de leur famille : frères et sœurs à 76 %, parents à 53 %, enfants à 50 % (pour un montant de 194 €).

Les raisons concernent les problèmes financiers, un moment difficile (divorce, perte d'emploi, ...), l'avenir de ses enfants et petits-enfants (études supérieures, permis de conduire, premier achat immobilier).





2017 : Année Vie Nouvelle

pour notre Section Syndicale.

Dans le cadre des trois tirages effectués par la Section Syndicale sur la vente des Vignettes Fabrégoules, le 3^{ème} tirage sera.... un abonnement d'un an (6 numéros) à Vie Nouvelle !



1. C'est effectivement la faute des immigrés

Si la France va mal, c'est parce que des immigrés comme Google, Facebook, Apple... imposent leur loi au détriment du bien public. Et que fait le gouvernement ? Bah il se couche !

2. Quand la ministre du travail boursicotait

Selon des documents internes à l'entreprise, Muriel Pénicaud, ministre de Macron, a réalisé en 2013 **une plus-value de 1,13 million d'euros** sur ses stock-options en tant que dirigeante de Danone, profitant de la flambée en bourse qui a suivi l'annonce de 900 suppressions d'emplois du groupe ! .

1
0
0
%
S
E
C
U

Cette proposition innovante fait son chemin. Elle est bien comprise et bien accueillie. Elle correspond aux besoins actuels de la population au moment où l'accès aux soins recule. Cette bataille pour une sécu à 100% doit être au cœur du combat de classe pour une autre société.

Cela implique notamment : - L'augmentation de la part des cotisations sociales prises sur les richesses créées par le travail, par une augmentation des cotisations patronales. - Arrêter l'évolution du prix des complémentaires ou sur complémentaires. - Revoir le prix des médicaments par l'Etat. - Sortir du « tout paiement à l'acte », de la tarification à l'activité à l'hôpital. Généralisation du tiers payant.

- Mise en place du pôle public du médicament. Quel coût pour la collectivité ? En Alsace-Moselle existe une complémentaire obligatoire qui permet un remboursement à 100% des dépenses hospitalières, de 90 % des soins de ville. Les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge. Le coût pour les salariés est modéré : sur cotisation de 1,5%.

L'ANI mis en place à la demande du patronat démontre qu'il peut prendre en charge sur ses profits. Il le fait pour la cotisation complémentaire.

Utopique, l'objectif d'une prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale des soins prescrits ?



**On se revoit le ...
8 Septembre !
Oui c'est un Vendredi
mais le mois sera CHAUD !**

Ç'est encore les vacances et le Comité de Surveillance est toujours en place :
Permanence août le 24 matin- 9h/11h30.

Mais enfin, on ne sera pas loin au cas où la situation sociale l'exigerait !

Pour réussir Fabrégoules 2017, suivons la diffusion de la Vignette